

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Boulé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/60db1454d97e7d24763db041>

Date d'obtention : 2021-03-11 19:40:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. parler à l'auteur du signalement et à la victime.
2. Évaluer l'incident.
3. Vérifier l'information.

Activités malveillantes et de nature criminelle = contacter le service de police (ne pas compléter la grille)/ confisquer appareil électronique si raisons de croire à du contenu correspondant à de la pornographie juvénile.

4. Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de faire une bonne évaluation de la situation car nos interventions seront différentes d'un cas à l'autre tout dépendamment de la situation.

Ne jamais regarder ou accepter de recevoir par courriel ou autre les photos dites en questions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Création du lien avec l'élève si c'est un élève inconnu. Les élèves peuvent ressentir énormément de sentiments et plus spécialement de la honte donc, les amener à nous faire confiance rapidement pour la poursuite du suivi.